



# CONTRAT DE VOYAGE FORFAIT TOURISTIQUE




## A. INFORMATION PRECONTRACTUELLE : I. IDENTIFICATION DES PARTIES

**Nom :** Baroudeur Cycling

**Dénomination sociale de l'entreprise :** SAS

**N° Immatriculation :** IM 045 230 002

**Adresse :** 5 Route des Dodinières 44640 LE Pellerin

 +33 7 72 50 70 55

@ [info@baroudeurcycling.com](mailto:info@baroudeurcycling.com)

## II - VOYAGEUR(S)

### Client

Le contractant est voyageur

oui

non

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Code postal..... Ville .....  ..... @ .....

### Autre(s) Participant(s)/Voyageur(s)

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....



## III - INFORMATIONS VOYAGE

### INTITULE DU FORFAIT

**Type Séjour :** Séjour sur Route Fréjus  
**Nom/référence/n° :** Fréjus Route 01/2024  
Du 06/05/2024 au 12/05/2024

### PAYS

France

### DESTINATION

France – Fréjus

### ITINERAIRE

(Circuit, croisière, etc...)

.....  
.....  
 Programme communiqué au client

### HÉBERGEMENT

**Situation et caractéristiques :**  
Hôtel le Van Der Valk  
214 Rue d'Alsace, 83370 Fréjus

**Nombre de nuits :** 6 nuits hors transport

### REPAS\* \*(8)

Petit déjeuner     Collation

\* Se référer au document « Eléments d'accompagnement du projet de contrat de vente de forfait »

## IV - FORMALITES

### FORMALITES – POLICE : \* (11)

Pour les ressortissants français :

- Passeport** (validité postérieure à la date du retour/pages vierges successives)
- Visa** (durée approximative d'obtention : .....)
- CNI** (en cours de validité)
- Autre :**

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

**Formalités sanitaires :**

.....  
.....

*Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.*

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

**Mineurs :**

*Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.*

**Formalités spécifiques :** Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646\*01 à télécharger : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do).

## V - PRIX ET ANNULATION

### PRIX

Ce prix comprend :

- Un maillot et deux bidons Baroudeur
- Véhicule d'assistance
- Deux guides (moi et un autre guide, si nécessaire)
- Parcours journalier
- Ravitaillement et snacks en cours de ride
- Chambre avec petit déjeuner

Ce prix ne comprend pas :

- Dîner
- Supplément navette aéroport-hôtel à 43€/personne (si 4 cyclistes minimum)
- Location de vélo
- Ticket navette bateau entre Saint-Tropez et Fréjus (à discuter ultérieurement)

Prix total TTC : 1651 €

Acompte versé ce jour, de 661 €

MODE DE REGLEMENT :

Calendrier de paiement :

40.....% Date .....de Réservation

100.....% Date 06/04/2024 soit 30 jours avant le départ

Solde 1651 € ou 100.% à régler avant le 06/04/2024

### REVISION DU PRIX

*Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :*

*Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.*

## ANNULATION PAR LE VOYAGEUR \* (14)

### Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

### Frais d'annulation/résolution du contrat

#### Barème d'annulation (sur le prix total du voyage)

- à plus de .....90.....jours avant le départ : ou ...75..... %
- entre ...60..... jours et ...90.... jours avant le départ : ...50..... %
- entre ...30..... jours et ...60.... jours avant le départ : ...25..... %
- moins de ...30..... jours avant le départ : Aucun remboursement.

## ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de ...10.... participants n'est pas inscrit :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.
- Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

\* Se référer au document « Eléments d'accompagnement du projet de contrat de vente de forfait »



## B. INFORMATION CONTRACTUELLE : RUBRIQUE VI à VII

### VI - CONTACT - RESPONSABILITE – RECLAMATIONS

#### RESPONSABILITE

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

#### ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE DU DETAILLANT

**Nom** HSICOX

**Adresse** 38 avenue de l'Opera 75002 Paris

#### CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

#### RECLAMATIONS & MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : 5 route des dodinières 44640 Le Pellerin par [lettre RAR ou mail à [info@baroudeurcycling.com](mailto:info@baroudeurcycling.com) accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.



## VII – SIGNATURE

Je soussigné (nom, prénom) ..... agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie (i) avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat – de l’offre répondant aux exigences de l’article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d’information, (ii) avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu’au départ, (iii) avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l’organisateur, ainsi que (iv) des conditions de garantie des assurances souscrites et (v) du document d’information m’invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d’information standard joint à ce document (vi).

Date : 26/11/2023

Signatures :

Le Client

le Détaillant